



FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES

ADRESSE POSTALE : FNAP – BP 50143 –
64811 AEROPOLE PYRENEES CEDEX

TÉLÉPHONE : 06 78 01 47 91

E-MAIL : fednatassosparas@gmail.com

Pau, le 20 février 2016

ORDRE DU JOUR

15h00 : ouverture des assemblées générales de la FNAP par le président ;
15h05 : adresse du colonel MARCHAND, chef de corps du 35^e RAP ;
15h15 : adresses des généraux 11^e BP et BFST ;
15h30 : déroulement de l'ordre du jour ;
17h15 : conclusion du président ;
17h30 : présentation ONAC ;
18h30 : clôture.

15h30 - Assemblée Générale extraordinaire

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire de la FNAP par le président, le général LECHEVALLIER.

Proposition : modifier l'article 8 des statuts de la Fédération Nationale des Associations Parachutistes du le 26 mars 2013.

La FNAP est une fédération d'associations. Les statuts ne permettent pas d'attribuer au sein de son Conseil national des postes dédiés à une armée ou à une catégorie de personnels. La modification des statuts proposée a pour but, en augmentant le nombre de membres du Comité exécutif, de permettre une meilleure représentativité de l'ensemble des associations de la FNAP.

En souhaitant que la modification des statuts soit adoptée, les propositions de candidatures de nouveaux membres par les amicales, tout particulièrement celles d'un marin, d'un sous-officier, d'un EVAT ... etc. l'un n'étant pas exclusif de l'autre, sont encouragées.

Article actuel :

Article 8 - Le Comité exécutif est composé de 5 membres : le président de la Fédération et 4 vice- présidents. Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte-parole.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Tous doivent être adhérents d'une association membre de la Fédération. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletin secret. Ils sont rééligibles.

Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix.

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Nouvel article :

Article 8 - Le Comité exécutif est composé de **8 membres** : le président de la Fédération, 4 vice- présidents et **3 administrateurs**. Le président représente la Fédération dans tous les actes de la vie civile. Il en est le porte-parole.

Le Bureau comprend un secrétaire général et un secrétaire général adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

Tous doivent être adhérents d'une association membre de la Fédération. Ils sont élus par l'Assemblée générale pour 3 ans dans un scrutin à bulletin secret. Ils sont rééligibles.

Au sein du Comité exécutif les décisions sont prises à la majorité des voix.

Les membres du comité exécutif et du bureau ne peuvent recevoir de rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

15h55 : clôture de l'AGE.

16h00 - Assemblée Générale ordinaire

- point de situation sur les associations, vérification du quorum (*Secrétaire Général*) ;
- rapport moral du président ;
- CR réunion du CNE du 9/2/2016 : projet de monument dédié aux soldats français morts en opérations extérieures et attribution de la LH à titre posthume (*Georges Lebel*) ;
- point de situation sur les APNM (*Georges Lebel*) ;
- That Khé : action terminée, commentaire pour bilan (*Georges Lebel*) ;
- site internet FNAP (*Hervé Perrin*) ;
- projet nouveau logo (*Hervé Perrin*) ; commentaires et recommandations ;
- bilan financier 2015 (*Trésorier, Jean-Paul Cabanne*), vote ;
- projet budget 2016 (*Trésorier, Jean-Paul Cabanne*), vote ;
- Association « *Les amis du Général Bigeard* » : point de situation ;
- point de situation d'une éventuelle adhésion à la fédération MAGINOT ;
- accueil nouvelles associations/amicales avec vote :
 - Amicale des anciens du 2^{ème} RPIMa ;
 - Amicale parachutiste des Vosges ;
 - Association Landaise des parachutistes brevetés militaires ;
 - Association SAMParas, association sympathisante ;
 - Association Drakkar, association sympathisante ;
- Présentation des candidats au conseil national et élections ; le CN actuel* reste en place et seuls les 3 éventuels nouveaux sont à approuver.
- Aide à la reconversion (*général René Peter et Secrétaire général*).
- Tour de table des associations, dialogue.

17h15 : Fin de la partie statutaire, pause.

17h30 : ONAC – Introduction (*Georges Lebel*) ; Présentation (*représentants de l'ONAC*) discussions.

18h30 : Conclusion : adresse des Présidents d'honneur et clôture du président.

*Pour mémoire : composition actuelle du Conseil national de la FNAP.

CONSEIL NATIONAL	
PRESIDENTS D'HONNEUR	
Général LEBORGNE (décédé en 2007) Général (2S) de COURREGES Michel Général (2S) LE PAGE Maurice Général (2S) PARTY Marcel	
BUREAU	
PRESIDENT	
Général (2S) LECHEVALLIER Jacques	Fin de mandat AG 2017
VICE-PRESIDENTS	
Général (2S) PONCET Henri-François	Fin de mandat AG 2018
Général (2S) VINCIGUERRA Jean-Paul	Fin de mandat AG 2017
Général (2S) LEBEL Georges	Fin de mandat AG 2017
Major (R) PERRIN Hervé	Fin de mandat AG 2017
SECRETAIRE GENERAL	
Lieutenant-colonel (R) RAKETAMANGA Pierre-Henri	Fin de mandat AG 2017
SECRETAIRE ADJOINT	
Major (R) LEVEL Lionel	Fin de mandat AG 2017
TRESORIER	
Capitaine (R) CABANNE Jean-Paul	Fin de mandat AG 2018
TRESORIER ADJOINT	
Lieutenant-colonel (R) CAILLAUD Dominique	Fin de mandat AG 2018

Pierre-Henri RAKETAMANGA
Secrétaire général de la FNAP

ORIGINAL SIGNE